



Pensions alimentaires à verser

Par **zattoni bernard**, le **29/01/2018** à **17:59**

Bonjours

Je suis séparer depuis 11 mois de mon ex-compagne, avec laquelle on a eu un garçon. Nous ne sommes pas passer par le tribunal, et comme un accord je lui verse à la base 130€ tous les mois.

Et comme j'ai déménager pour le travail je me suis éloigné de 800 kms. Je paye seul les frais de trains pour qu'il puisse venir.

Ensuite comme il est allé en internat j'ai rajouter 73€ de plus, ce qui fait 203€/mois.

Depuis deux ans à peu près il n'est plus scolarisé, et je verse toujours les 203€. Il a fait quelques formations, mais il ne les a jamais terminé faute de motivation et surtout de volonté. Depuis décembre il à eu 18 ans il vit toujours avec sa maman, apparemment il va commencer de faire une formation rémunéré, j'espère qu'il la terminera.

Je sais que ce n'est pas parcequ'il a 18 ans que je dois arreter la pension a sa maman.

Mes qestions sont les suivantes:

jusqu'a quand je dois continué a verser la pension?

Puis je donné moins car personnellement ca commence à etre dur?

En attente de vos réponses et conseils, je remercie les personnes qui on pris le temps de lire mon message.

Merci

Par **Visiteur**, le **30/01/2018** à **08:24**

Bonjour,

de toute façon vous n'êtes pas passé devant le juge pour ça !? Donc continuez à faire pareil !? Vous vous êtes passé de la justice et maintenant vous parlez de droit ?